



# ARC ÉNERGIES MAURIENNE

## PROCÈS VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL Séance du 12 Mai 2023

Le 12 mai deux mille vingt-trois à 17 heures 00, Le comité syndical s'est réuni 50, place de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard BORDON.

**Les membres du comité syndical présents :**

Gérard BORDON, Philippe GIRARD, Martine REFFET, Philippe OLIVE, Jean-Michel STASIA, Mathilde SONZOGNI, Martine MARTY

**Absents excusés :** Noël LACROIX donne procuration à Philippe GIRARD, Jean-Claude CHAPPELLAZ donne procuration à Gérard BORDON, Romain CUGNET donne procuration à Martine REFFET.

Abdelhamid BELHADDAD, José ACEBEDO CANDIL, Roberto SAILIS, Annie BONNIVARD, Natacha DURIEUX, Romain CUGNET

**Absents non excusés :** Isabelle BIETRIX (Suppléante), Charles COSTEL (Suppléant)

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel STASIA

**Date de Convocation :** 5 mai 2023

Membres en exercice :18

Présents :

Votants :

### DOCUMENT PROVISOIRE JUSQU'À APPROBATION

Le Président remercie les membres de leur présence et ouvre la séance à 17 H 00.

Le Conseil Syndical, sur proposition de Monsieur le Président, désigne Monsieur Jean-Michel STASIA comme secrétaire de séance.

### ORDRE DU JOUR

1. Appel des participants / désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 12 avril 2023
3. Projet de batteries GEG
4. Gestion du personnel
5. Élection des membres de la commission d'appel d'offres
6. Informations et questions diverses

#### 1. APPEL DES PARTICIPANTS

Le Président procède à l'appel des membres en vérifiant que le quorum soit atteint. Avec 7 présents dont 10 votants (3 procurations) pour tous les points, la séance peut débuter.

#### 2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 12 AVRIL 2023

Après lecture du procès-verbal de la réunion du Conseil Syndical du 12 Avril 2023 et aucune remarque n'étant formulée, le Conseil Syndical approuve le procès-verbal de la séance du 12 avril 2023 à l'unanimité.

## **2. PROJET DE BATTERIES GEG EnR**

Présence de Monsieur Nicolas FLECHON (Directeur de la production Énergies renouvelables GEG) et de Monsieur Sébastien MACRON (Responsable de Département Exploitation des Ouvrages de Production)

À la demande de Monsieur le Président, Monsieur Fabien Bernardis, responsable technique de Synergie Maurienne, est également présent en tant que consultant.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée qu'un projet de site d'unité de stockage par batteries à l'initiative de GEG (Gaz et Électricité de Grenoble) est en cours d'étude. Cette unité de stockage d'une puissance de 4 Mégawatts participera à l'équilibrage continu du système électrique et sera valorisé sur les différents marchés d'électricité. Le site pourrait être implanté sur un terrain de la zone d'activité des Blachères sur la commune de Saint-Avre. Des négociations sont en cours avec le propriétaire du terrain (Commune de Saint-Avre) afin de valider les conditions locatives. Des sites similaires sont déjà en activité à Saint Michel de Maurienne (Synergie Maurienne / 5 MW) et à Villard Bonnot (GEG 1MW).

Monsieur le Président a demandé aux responsables du projet de GEG d'étudier et de proposer au conseil syndical un éventuel partenariat de participation au projet.

Monsieur Flechon présente GEG et propose un partenariat via la création d'une SAS (Société par Actions Simplifiées) mais dans un premier temps il faudrait créer une société de Projet de type FCC (Fonds Commun de Créances ou en anglais SPV (Special Purpose Vehicle)).

La participation du syndicat dans la SAS finale pourrait être de 5 à 30% sachant que GEG resterait majoritaire.

Un projet de business Plan sera transmis sous quinzaine, l'objectif étant de faire valider par le conseil syndical, au plus tard à la fin juin, le projet de partenariat.

Monsieur Le Président remercie Monsieur Flechon et Monsieur Macron pour la présentation et propose de soumettre cette proposition de partenariat pour approbation au conseil Syndical.

La délégation GEG quitte la séance.

Monsieur le Président propose de faire approuver par le conseil lors de la prochaine séance le principe d'un partenariat de participation dans une société à créer entre GEG et Arc Energies Maurienne. Une présentation chiffrée sera faite lors de la prochaine séance.

## **3. GESTION DU PERSONNEL**

Monsieur le Président rappelle que suite à la démission du directeur en place, une commission spéciale a été mandatée par le conseil lors de la séance extraordinaire du 12 avril dernier.

Six candidatures ont été reçues après publication des annonces de recrutement. Seuls deux candidats ont été reçus en entretien sachant que les quatre autres candidatures ne correspondaient pas aux attentes.

Monsieur Fabien BERNARDIS a été retenu pour le poste et invité par le président en séance pour se présenter à l'assemblée.

Monsieur Bernardis se présente à l'assemblée.

Étant donné son profil et les attentes du syndicat, Monsieur le Président propose d'approuver l'embauche de Monsieur Bernardis au poste de directeur selon les conditions salariales qui seront validées par voie d'arrêté. Sa date d'entrée aux effectifs du syndicat sera fonction des discussions avec son employeur actuel. Une réunion entre les deux parties a été programmée le 15 mai prochain afin de valider les conditions de transfert de l'agent concerné.

Vu la candidature de Monsieur Fabien Bernardis  
Vu l'avis favorable de la commission spéciale,  
Vu les conditions salariales d'embauche présentées par Monsieur le Président,

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil syndical se prononce favorablement pour l'embauche de Monsieur Bernardis.

L'embauche de Monsieur Bernardis sera soumise à l'avis de la Commission Supérieure Nationale du Personnel des IEG. Un arrêté de nomination rappelant les conditions d'embauche sera pris à cet effet pour l'agent concerné. Le Président rédigera un contrat de travail.

Vu la demande de Monsieur VILLEMIN par courrier en date du 6 avril concernant sa démission du poste de directeur et sa volonté de réduire son préavis de trois mois, le conseil syndical décide de fixer la fin de son contrat au 30 juin prochain en fin de journée. Monsieur le président est chargé de notifier cette décision à l'intéressé.

#### **4. ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES**

Conformément à l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, la commission d'appel d'offres est composée du Président et de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants. Monsieur le président rappelle la liste des membres titulaires et suppléants.

Suite à la démission de Monsieur Stéphane ROBIN membre titulaire de la commission, il est nécessaire de procéder à son remplacement.

Aucun membre présent n'ayant fait part d'une candidature, ce point est reporté à l'ordre du jour du prochain conseil syndical.

#### **INFORMATIONS ET QUESTION DIVERSES**

##### **a) Agenda du prochain conseil syndical**

Sur proposition du Président, la date de la prochaine réunion de conseil se tiendra le lundi 19 juin 2023 à 19 h 30. Fabien Bernardis sera présent en tant que consultant et futur directeur.

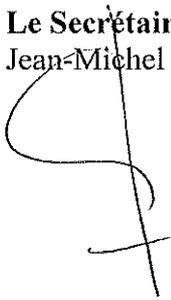
La séance proprement dite du Conseil Syndical débutera à 20 h 00 compte tenu des impératifs de 2 conseillers. A partir de 19 h 30 nous représenterons, le document commenté par GEG en séance du 12 mai afin que tout le monde ait le même niveau d'information.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h15.

**Délibérations prises :**

1. Délibération n°2023-010 / Embauche de M. Fabien BERNARDIS en tant que Directeur

**Le Secrétaire de séance :**  
Jean-Michel STASIA

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J.M. Stasia', written over the printed name.

**Le Président**  
Gérard BORDON